

Appel au secours!

par le président de la S. H. C., J. Ed Rea

Poursuivi pour diffamation, le Comité d'histoire ouvrière canadienne (ci-après C.H.O.C.), sous-groupe d'étude de la Société historique du Canada, a demandé cet été l'aide financière de cette dernière afin de lui permettre, lui et ses représentants, de se défendre. Rappelons brièvement les faits. A l'origine du problème se trouve le livre du professeur Bryan Palmer, *Jack Scott: A Communist Life*, publié par le C.H.O.C. Cet ouvrage constitue en fait les mémoires de Jack Scott dont les propos ont été recueillis et enregistrés par Palmer lors de quelques 35 heures d'entrevues. Afin de respecter le plus possible l'authenticité du personnage, de ses expériences et de ses idées, l'auteur lui a laissé la parole et s'est gardé de trop

annoter le texte. Palmer fait remarquer en introduction que cette démarche lui permet de présenter "un récit hautement partisan et très subjectif... D'autres personnes (parmi lesquelles se compte Palmer) mettront en question les dires de Jack et sauront sans aucun doute présenter d'autres interprétations des personnalités, des événements et des débats politiques".

Dans ses souvenirs, Jack Scott décrit les activités d'un groupe connu sous le nom de Parti communiste marxiste-léniniste du Canada. Monsieur Scott parle de quatre individus ayant été membres de ce parti et trace d'eux un portrait peu flatteur. Ces quatre personnes ont intenté un procès pour diffamation. Dans cette cause, les

défendeurs sont: Monsieur Scott, le professeur Palmer, le C.H.O.C. et quatre de ses représentants (les professeurs Babcock, Kealey, Delottinville et Seager), l'Université Memorial, à laquelle est rattaché le C.H.O.C., et la maison d'édition. Le C.H.O.C. et les cinq historiens impliqués dans cette affaire ont fait appel à la S.H.C. pour qu'elle leur vienne en aide.

Le comité exécutif de la S.H.C. a suivi la procédure déterminée pour l'utilisation du fonds de secours. Un comité ad hoc fut mis sur pied pour conseiller le comité exécutif. Il était présidé par un membre du conseil de la S.H.C., Suzanne Zeller, par un membre du comité exécutif, Gail Cuthbert Brandt, et par trois anciens présidents de la Société, R. Craig Brown, John Kendle et H. Blair Neatby. Ils présentèrent un rapport au comité exécutif à la réunion du 20 octobre dernier. Il fut résolu d'accepter en tout point les recommandations du comité ad hoc et de les soumettre au conseil lors de sa prochaine réunion du 16 novembre.

Le comité ad hoc fit de nombreuses démarches. Il examina toutes les preuves et témoignages disponibles, il consulta un

... Appel au secours, p. 4

La S.H.C. s'offre une nouvelle vignette

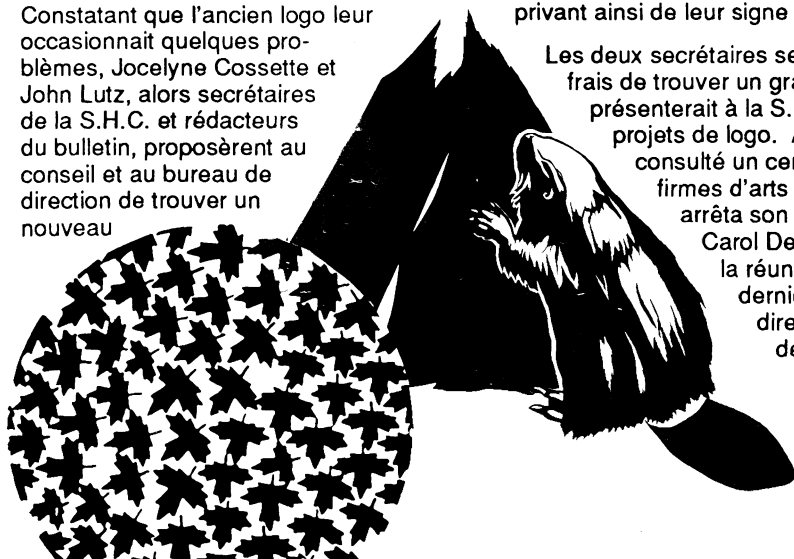
Le choix de la nouvelle vignette de la S.H.C. a été fait le 26 mai dernier lors de la réunion du conseil, et le dessin gagnant fut présenté aux membres de la Société à l'occasion de l'assemblée générale annuelle tenue à Victoria. Ce numéro du bulletin arbore d'ailleurs fièrement la nouvelle vignette, que l'on retrouvera imprimée également sur les publications de la S.H.C. et ultérieurement dans le haut du papier à lettres lorsque l'ancien stock aura été épuisé.

Constatant que l'ancien logo leur occasionnait quelques problèmes, Jocelyne Cossette et John Lutz, alors secrétaires de la S.H.C. et rédacteurs du bulletin, proposèrent au conseil et au bureau de direction de trouver un nouveau

symbole. Le dessin original du logo ayant été égaré, il fallait utiliser une copie et à chaque réimpression, le logo perdait de ses traits fins pour devenir de plus en plus informe. Même les membres du conseil n'y reconnaissaient plus l'érable stylisé. On y voyait plutôt "une balle de golf placée sur le tee" ou encore "une sphère montée sur une colonne corinthienne".

A cause de ces difficultés de reproduction, le logo n'était plus systématiquement utilisé sur les publications de la S.H.C., les privant ainsi de leur signe d'identification.

Les deux secrétaires se mirent donc en frais de trouver un graphiste qui présenterait à la S.H.C. deux projets de logo. Après avoir consulté un certain nombre de firmes d'arts graphiques, on arrêta son choix sur M. Carol Despaties. Lors de la réunion d'avril dernier, le bureau de direction discuta des deux dessins soumis et en retint un qu'il fit approuver par le conseil.



Sommaire

Les prix de la S.H.C.	2
La S.H.C. et la F.C.E.H.	4
Le prix Ferguson 1989	5
Les historiens et les Archives nationales du Canada	6
18e C.I.S.H. à Montréal	6
La tribune du lecteur	4
Acquisition des archives du S.C.R.S. par les A.N.C.	7
Quelques nouvelles du bureau d'Ottawa	5
Pour mettre fin à la guerre entre les sexes	3

La tribune du lecteur

La nouvelle chronique du *Bulletin* qui porte sur les activités des membres est une excellente idée. Nous avons bien apprécié faire la lecture des premiers articles. Cependant, nous insistons fortement pour que le titre soit changé en celui de "Nouvelles des historiens" ou de "Nouvelles à propos des historiens".

Comme vous le savez, les membres de la Société historique du Canada se retrouvent aussi bien dans des facultés de médecine ou d'éducation, que dans des écoles d'administration ou dans diverses facultés universitaires. Ils sont également employés dans des dépôts d'archives, des musées, des écoles, des sites historiques ou dans une quelconque agence ou institution. Quelques-uns d'entre eux sont même en pratique privée. Un titre plus large serait sans doute une façon de leur faire sentir qu'ils sont tous les bienvenus au sein de l'Association.

Neil Sutherland, Nancy M. Sheehan
J. Donald Wilson, Jean Barman
Department of Social and Educational
Studies Vancouver, BC

Nous désirons publier sous cette nouvelle chronique les lettres que nous recevons des lecteurs. Faites-nous part de vos commentaires vous aussi.

Politique éditoriale

Le *Bulletin* de la S.H.C. est une publication bilingue qui paraît quatre fois par année. Les articles, les notes et les lettres de deux pages ou moins, dactylographiées à double interligne et portant sur des sujets d'intérêt pour les membres, sont les bienvenus, de préférence accompagnés d'une traduction. La rédaction se réserve le droit de couper ou de modifier les textes soumis. Les opinions exprimées dans les articles ou les lettres sont celles des auteurs. Les dates limites de tombée des articles sont les suivantes:

le 30 novembre 1990 pour le numéro d'hiver 1991;

le 28 février 1991 pour le numéro du printemps;

le 30 mai 1991 pour le numéro d'été;

le 31 août 1991 pour le numéro d'automne.

Veillez acheminer toute correspondance au: *Bulletin*, Société historique du Canada, 395, rue Wellington, Ottawa, Ontario K1A 0N3; FAX 613-567-3110.

Rédaction: Denise Rioux et John Lutz
Transcription: Lyne St-Hilaire-Tardif
Traduction et collaboration: Edwidge Munn; Mise en page: Liz Combes

Appel au secours!

suite de la page 1

juriste, il vérifia la situation financière du fonds de secours et ses membres se consultèrent étroitement. Il en vint à la conclusion "que le cas était sérieux et qu'il aurait des répercussions plus grandes sur l'ensemble des personnes exerçant le métier d'historien au pays. Le jugement du tribunal pourrait servir de précédent dans des causes ultérieures, et il est dans l'intérêt de la profession d'encourager une discussion sur les problèmes soulevés par cette cause, et de défendre le point de vue de l'historien dans ce cas particulier."

Le comité ad hoc et, par la suite, le comité exécutif ont accepté la recommandation d'apporter une aide financière, tout en étant fort conscients de la pauvreté du fonds de secours de la Société. Ce fonds ne contient qu'un peu plus de 9 000 \$. Un avocat engagé par le C.H.O.C. a estimé à 30,000 \$ la somme nécessaire à la défense de cette cause. Le comité ad hoc, approuvé en cela par le comité exécutif, recommanda de façon précise "(...) une contribution financière provenant du fonds de secours pour aider à payer les frais engendrés par le litige, à l'exclusion des dommages et intérêts, qui pourraient résulter de ce procès. La somme allouée comprend le premier 1 000 \$ de provision et le tiers des frais du litige supplémentaires, jusqu'à un maximum de 3 000 \$, à être puisé dans le fonds de secours." Le comité est également d'avis que "d'autres établissements ont leur part de responsabilité dans cette cause, comme par exemple l'Association canadienne des professeurs universitaires (ACPU) et l'Université Memorial." On explore les possibilités de ce côté.

Il va sans dire à l'heure présente qu'il est tout à fait impossible de prévoir la durée du procès ou le montant des frais qu'il engendrera, et il est tout aussi difficile de prédire

de quelle façon sera tranchée la question capitale qui nous concerne tous: celle de la liberté pour un historien de travailler avec sérieux sans être harcelé. Mais la situation financière précaire du fonds de secours en dit long sur l'aptitude de la Société à pouvoir défendre ses membres. Le comité exécutif n'a pas, et ne devrait pas avoir, à mon avis, le pouvoir de recommander un prélèvement général sur les cotisations des membres professionnels. Mais il est de toute évidence dans notre intérêt d'augmenter nos ressources financières afin de pouvoir faire face à de tels procès. La S.H.C. offre tous les ans un rabais de 10% à ceux qui renouvellent avant le temps leur cotisation. Il suffirait que chaque membre professionnel renonce à cette modeste somme et la verse annuellement au fonds de secours pour que l'on obtienne une source sûre de revenu. Les contributions directes au fonds de secours seraient également très appréciées.

Fédération canadienne des études humaines

Depuis plusieurs années, certains de nos membres désiraient que la Société historique du Canada adhère à la FCEH/CFH tout en maintenant son affiliation avec la Fédération canadienne des sciences sociales. C'est chose faite depuis cet été alors que les deux fédérations ont accepté la proposition de la S.H.C. Il est à souligner que ce double membership ne coûte pas plus cher à la société. Dans cette situation, la S.H.C. sera mieux en mesure de représenter et de défendre les intérêts de ses membres et aussi bien placée pour participer aux grands débats touchant les sciences sociales et les humanités.

Divers

Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada vient de publier un nouveau **Guide des candidats**, décrivant tous les programmes administrés par les divisions des subventions de recherche, des subventions stratégiques et de la diffusion de la recherche et des relations internationales. Les renseignements touchant les programmes de bourses du CRSH figureront dans un autre guide, qui paraîtra sous peu. Pour obtenir un exemplaire des guides disponibles ainsi que des formulaires de demande, prière de s'adresser à la Division des communications, CRSH, CO 1610, 155 rue Albert, Ottawa, Ontario, L1P 6G4; (613) 992-0691.

La Fédération canadienne des sciences sociales et la Fédération canadienne des études humaines ont conjointement publié une nouvelle brochure intitulée: **Le droit d'auteur. Guide pratique pour les sciences sociales et les études humaines**. Cette brochure a été rédigée par Brenda Wilson et Peter Burpee. Le guide est disponible à l'une ou l'autre des associations, 151 rue Slater, Ottawa, Ontario, K1P 5H3.